

## ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION

### Vos références : COB – EPR - 76

**OBJET** : Remplacement pour le compte d'Orange d'appuis téléphoniques jugés trop vieux et dangereux en place pour place sur toute la Commune d'Epreville

Le Maire de la Commune d'EPREVILLE,

Vu le Code de la Route, notamment son article R411.8,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le décret n° 96.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et L2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande présentée par le Groupe Alquenry et leurs sous-traitants – 45 Rue Pierre Martin 72100 LE MANS représentés par Madame Mélanie Riant pour le remplacement, pour le compte d'Orange, d'appuis téléphoniques jugés trop vieux et dangereux en place pour place sur toute la Commune d'Epreville.

### **ARRETE**

Article 1 : Le Groupe Alquenry et leurs sous-traitants représentés par Madame Mélanie Riant sont autorisés à entreprendre les travaux de remplacement, pour le compte d'Orange, d'appuis téléphoniques jugés trop vieux et dangereux en place pour place sur toute la Commune d'Epreville à compter du 14 Mai 2024 et pendant 90 jours calendaires.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 50 km/h aux abords du chantier,

Article 3 : Des panneaux réglementaires listés dans la demande seront mis en place, à une distance suffisante par le Groupe Alquenry et leurs sous-traitants représentés par Madame Mélanie Riant.

Le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier.

Article 4 : Le chantier sera considéré comme terminé une fois le récolement des travaux et la remise en parfait état du site constaté par un représentant de la mairie.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté adressée à

- Le Groupe Alquenry et leurs sous-traitants représentés par Madame Mélanie Riant

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VALMONT

Fait à EPREVILLE, le 2 mai 2024

Le Maire,

Pascal DONNET.

